

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 16 mai 2024	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	02 mai 2024	30 avr. 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu par courriel une copie de la nouvelle vérification auprès du Ministère du Développement social. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	02 mai 2024	30 avr. 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu par courriel une copie de la nouvelle vérification auprès du Ministère du Développement social. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune inspection ne fut effectuée sur les lieux. Les copies furent envoyées par courriel par l'exploitante.
Des changements devront être apportés au guide du parent et une copie devra envoyer à l'inspecteur.

original signé par  
Roxanne Benoit

Le 16 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Nadia LeBlanc

Le 16 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date